**No 8150**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003**

**\*\*\***

**Résumé du projet de loi**

Le projet de loi vise à modifier la loi électorale modifiée du 18 février 2003 afin de conférer le droit de vote aux majeurs en tutelle aux élections communales ainsi que pour les élections législatives et européennes.

Les modifications permettent de se conformer à l’article 29 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH). Celle-ci prévoit que les Etats parties doivent veiller à ce que les personnes en situation de handicap puissent jouir de leurs droits politiques et les exercer sur la base de l’égalité avec les autres, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, notamment qu'elles aient le droit et la possibilité de voter et d'être élues.

En outre, le projet de loi tient compte de la récente révision constitutionnelle qui ne prévoit plus une exclusion d’office des personnes en tutelle.

Les modifications visées par le projet de loi portent principalement sur :

* L'instauration du droit de vote aux élections communales, législatives et européennes pour les majeurs placés sous tutelle, ceci tout en prévoyant un mécanisme d’excuse automatique ;
* L'introduction des logos des partis politiques sur les bulletins de vote ;

* L’élargissement de la possibilité de se faire accompagner dans la cabine de vote aux majeurs en tutelle et aux électeurs soufffrant d’un déficient mental.